

SEANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX – 3 MAI 2021

Procès-verbal

Présidence : M. Bernard Eltschinger, doyen d'âge

(conformément à l'art. 30 al. 2 LCo)

Conseil général : 49 Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es

(selon appel nominal sous point 5)

Conseil communal: M. Fabien Schafer, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic,

Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Roger Berset, Jacques Crausaz, Julien Gremaud et

José Nieva

1. <u>Assermentation des Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine</u>

M. Le Préfet de la Sarine a assermenté les 49 conseillers-ères généraux-en ce début de séance en présence de M. le Conseiller d'état, Didier Castella.

Allocution de M. Le Préfet de la Sarine et de M. le Conseiller d'état, Didier Castella.

2. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général

Il est 19h35 quand M. Bernard Eltschinger, Doyen d'âge, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été régulièrement convoquée :

- par convocation personnelle le 8 avril 2021
- par insertion dans la Feuille officielle no 16 du 23 avril 2021;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Les règles sanitaires sont rappelées notamment l'obligation du port de masque et la désinfection des mains lors de la prise de parole aux micros.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

- Assermentation des Conseillères générales et Conseillers généraux par le Préfet de la Sarine
- 2. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général
- 3. Discours inaugural du Doyen d'âge
- 4. Communications du Doyen d'âge
- 5. Appel nominal
- 6. Désignation de cinq scrutateurs pour le Bureau provisoire
- 7. Election à la Présidence du Conseil général pour la période 2021-2022
- 8. Election à la Vice-présidence du Conseil général pour la période 2021-2022

- 9. Election de cinq scrutateurs pour la durée de la période administrative
- 10. Election de cinq scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative
- 11. Allocution de la Présidente élue ou du Président élu
- 12. Allocution de la Syndique ou du Syndic de Gibloux
- 13. Election des membres de la Commission financière :
 - Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
- 14. Election des membres de la Commission des naturalisations :
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
- 15. Election de cinq membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général
- 16. Commission Sondage information
- 17. Divers

Une erreur s'est glissée sous le point 14a qui mentionne la détermination du nombre de membres pour la commission des naturalisations. Conformément à l'art. 10 du règlement de cité communal, il est déjà fixé à 7 membres, le point 14a est supprimé de l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant apportée sur le mode de convocation et l'ordre du jour, le Conseil général peut légalement délibérer.

3. Discours inaugural du Doyen d'âge

M. Bernard Eltschinger

« Dans la convention de fusion, approuvée lors de la votation du 30 novembre 2014, il est inscrit que les 5 cercles électoraux seraient maintenus pour 2 législations, soit jusqu'en 2026. Nous sommes donc au début de la 2ème législation et avons la lourde responsabilité durant cette législation de préparer l'avenir de notre commune. Oublier les anciennes communes, oublier l'esprit de clocher, les querelles de voisinage et j'en passe, avoir la même vision d'avenir pour que l'identité de notre commune soit renforcée et que Gibloux soit citée en exemple. Pour y parvenir, il est absolument indispensable que le Conseil communal et le Conseil général travaillent main dans la main dans l'intérêt de notre population et pour le bien de chacune et chacun d'entre nous. J'ose espérer, que les corbeaux, auteurs et responsables selon moi, des tensions actuelles ne pourront ou n'oseront plus ouvrir leurs becs et que la situation redevienne saine et permette à chacune et chacun de s'exprimer librement et d'apporter sa pierre à l'édifice.

Comme je l'ai déjà mentionné, dans 5 ans, il n'y aura plus qu'un cercle électoral, plus de représentation des anciennes communes, il est de notre devoir de préparer cette transition et d'assurer que cette évolution se fasse dans les meilleures conditions. Je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté et un esprit résolument tourné vers l'avenir, nous allons relever le défi.

Vive la commune de Gibloux unifiée. »

4. Communications du Doyen d'âge

M. Bernard Eltschinger donne les informations sur l'organisation pratique de la suite de la séance. Il informe également qu'il reste un siège à repourvoir pour le cercle de Farvagny, l'élection complémentaire est fixée au dimanche 23 mai 2021.

5. Appel nominal

Mme Nadia Galley, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal par ordre alphabétique.

A l'appel de son nom, chaque membre répond présent.

6. <u>Désignation de cinq scrutateurs pour le Bureau provisoire</u>

(cf. art. 11, al. 2 RCG, « le doyen d'âge du conseil général préside la séance, il désigne cinq scrutateurs, en tenant compte de la représentativité des groupes ou partis, qui forment avec lui le Bureau provisoire)

M. Bernard Eltschinger désigne MM Florian Clerc Corpataux-Magnedens, Florian Berset Le Glèbe, Jean-Baptiste Carrel Rossens, Mme Catherine Balmer Vuisternens-en-Ogoz et M. Gilles Barras Farvagny.

7. Election à la Présidence du Conseil général pour la période 2021-2022

Présentation des candidats-es par les différents cercles :

Vuisternens-en-Ogoz:

Mme Catherine Balmer propose la candidature de Mme Sophie Tritten.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote:

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Sophie Tritten est élue tacitement à la Présidence.

8. Election à la Vice-présidence du Conseil général pour la période 2021-2022

Présentation des candidats-es par les différents cercles :

Rossens:

M. Laurent Schwaller propose la candidature de Mme Catherine Ducrest-Wysmüller.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote:

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Catherine Ducrest-Wysmüller est élue tacitement à la Vice-présidence.

9. <u>Election de cinq scrutateurs pour la durée de la période administrative</u>

M. Bernard Eltschinger au nom des cercles proposent les candidats suivants :

Corpataux-Magnedens : M. Sébastien Bossy.

Le Glèbe : M. Florian Berset. Rossens : M. Laurent Schwaller.

Vuisternens-en-Ogoz : Mme Yasmine Macheret.

Farvagny : M. Léo Bulliard.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote:

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Yasmine Macheret, MM Sébastien Bossy, Laurent Schwaller, Léo Bulliard, Florian Berset, sont élus tacitement scrutateurs.

10. <u>Election de cinq scrutateurs suppléants pour la durée de la période</u> administrative

M. Bernard Eltschinger au nom des cercles proposent les candidats suivants :

Corpataux-Magnedens : Mme Valérie Egger.

Le Glèbe : M. Claude Chassot. Rossens : M. Vincent Perriard.

Vuisternens-en-Ogoz : Mme Caroline Spicher.

Farvagny: M. Didier Gobet.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote:

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mmes Valérie Egger, Caroline Spicher, MM Vincent Perriard, Didier Gobet, Claude Chassot, sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

Afin de permettre au nouveau Bureau de se mettre en place, la séance est interrompue de 19h50 à 20h00.

11. Allocution de la Présidente élue

Mme Sophie Tritten

« Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez en m'élisant au perchoir pour cette première année de la seconde législature de la commune fusionnée de Gibloux.

Quelques centaines de voix exprimées dans les urnes nous légitiment toutes et tous ici à représenter nos concitoyen·ne·s qui sont pourtant près de 8000 à vivre à Gibloux. C'est dire si nous nous devons de rester humbles devant la tâche qui nous est confiée et se montrer à la hauteur de la confiance qui nous accordée.

Pendant mon enfance au Belvédère à Rossens, le dimanche matin, lors des épiques parties de cartes entre un ancien Conseiller d'État aux lacets rouges, ses frères et quelques autres messieurs aux prénoms bien de leurs temps, il n'y avait pas que les talents des joueurs qui faisaient l'objet de vives envolées. Ça s'enguirlandait fort parfois, refaisant, telle une troisième mi-temps, la dernière assemblée communale. Les tournées s'enchaînaient, les langues se faisaient fourchues. L'âge avançant, la tisane remplaçait le blanc. Mais elle n'enlevait ni l'amertume, ni la déception.

Vivant à Vuisternens-en-Ogoz, je constate les séquelles laissées par la discorde au sein du conseil communal et les conséquences de dix années de tutelle administrative. Priver les citoyen-ne-s de l'exercice des droits politiques au premier échelon de notre fédéralisme tout helvétique a contribué au désintérêt pour la chose publique. Le village n'a pas l'apanage d'un taux de participation au ras des pâquerettes mais cela doit tout de même nous questionner en tant qu'élu-e-s.

La commune de Gibloux deviendra une réalité, c'est-à-dire une identité pour nos concitoyen·ne·s si les autorités communales réussissent à faire prendre la mayonnaise entre les villages, l'ingrédient principal étant la confiance qui nous est accordée en notre qualité d'élu·e. Cette confiance est fragile, et les forts en gueule du dimanche matin en

sont un bel exemple. Elle est dépendante d'une communication honnête et de la pertinence des décisions prises. On le sait, les attentes sont élevées : nous faisons partie des privilégiés de ce monde. A nous de le rappeler quand il faut parfois concéder un peu de tranquillité, un peu de confort, pas la lune mais suffisamment pour que nos concitoyen·ne·s soient déçu·e·s ou pire, se sentent trahi·e·s. La déception nourrit la rancœur qui vient s'abattre sur les édiles... qui s'essoufflent! Le découragement est fils de l'engagement mal reconnu.

Ce Conseil général compte cinquante membres avec chacun e nos expériences, nos idées et mêmes, n'ayons pas peur des mots, nos idéaux pour cette commune. Nous en partageons certainement quelques-uns et probablement, pas d'autres. Tout l'art de cette législature consistera à les coordonner, en tirer le meilleur parti, les allier pour en faire des atouts, tout en sachant que nous ne faisons pas ce travail pour nous-mêmes, mais pour les 8000 Giblousien ne s. Aussi faut-il encourager les échanges avec la population, chercher à savoir ce qui contribue au bien vivre ensemble, de la Tuffière à la Chapelle de la Salette, du Barrage au terrain de foot de Villarsel-le-Gibloux. L'enjeu nous dépasse toutes et tous : il s'agit de représenter et défendre l'intérêt général. A nous ici de nous montrer créatifs pour, à l'occasion, impliquer les habitant e s quand c'est possible. Sans doute la réaffectation de certains bâtiments communaux constituera un bon galop d'essai pour une démarche participative à même de refléter les aspirations des Giblousien ne s. Le collectif est une force dont nous devons tirer le meilleur pour les cinq années à venir. Ce soir, je tiens encore à adresser mes remerciements pour leur infinie patience et leur indéfectible soutien à ma famille, l'ironie voulant que si on me donne du « Madame la Présidente » dans cette assemblée durant les mois à venir, pour le programme informatique des finances communales, seul le chef de ménage peut être nommé sur les factures... Mon vœu pour la législature à venir c'est que chaque personne habitant Gibloux se sente respectée pour elle-même, dans ses relations avec autrui et dans l'environnement dont elle a besoin pour s'épanouir. Que de commune, Gibloux devienne une communauté, preuve que nous aurons ensemble réussi notre mayonnaise. »

12. Allocution du Syndic de Gibloux

M. Fabien Schafer

« Je salue tout d'abord à mon tour la présence de M. le Conseiller d'État, Didier Castella, et de M. le Préfet de la Sarine, Carl-Alex Ridoré. Votre présence en ce début de soirée est non seulement un honneur pour notre commune mais également un plaisir. Sentez-vous toujours les bienvenus à Gibloux.

C'est également avec plaisir que je vous adresse à vous, membres du Conseil général de Gibloux, les salutations du Conseil communal et vous félicite chacune et chacun pour votre élection et votre assermentation signifiant votre entrée en fonction. Notre exécutif vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre mandat au service de notre population.

La Suisse est connue pour offrir l'un des systèmes les plus démocratiques au monde. Il est vrai que tout un chacun peut prendre part aux décisions en votant, en lançant des initiatives et des référendums, en se présentant à des élections. Nous sommes ainsi acteurs du développement de notre cadre de vie. Cela est d'autant plus vrai à notre échelon politique: la commune, que je décris volontiers comme étant le cœur de la démocratie helvétique, là où les gens vivent et se rencontrent, là où nous constatons et subissons parfois les décisions prises aux échelons supérieurs, là où nous forgeons tant de souvenirs et partageons tant d'émotions dans les différents événements de la vie locale, que ce soit à travers des sociétés sportives ou culturelles, lors de manifestations villageoises ou régionales, ou à travers de modestes mais si conviviaux pique-niques de quartier. Du moins, si cela était incontesté il y a quelques années encore, il est vrai que

l'évolution des mœurs et des envies de la population, tendant à toujours plus d'individualisme ou peut-être le simple reflet d'une course éternelle contre le temps, éprouve toujours plus cette vie locale. La relève est souvent difficile à trouver et nos fanfares et nos chœurs perdent de leur voix. Dans ce contexte, la commune doit jouer un rôle d'accompagnement aux initiatives sociétales et privées, en mettant à disposition notamment les infrastructures nécessaires. Sur ce plan, il faut admettre que Gibloux est déià fort gâté.

Mais plus encore, ce sont les personnes qui s'engagent, à l'instar de celles qui se trouvent ce soir dans cette salle, qui sont le ciment de cette cohésion communale. Vous reflétez la diversité de notre population, riche d'idées, d'initiatives et d'engagements. Notre commune a en effet la chance de connaître une incroyable vie associative avec plus de 60 sociétés locales, sans parler des groupements citoyens qui animent et proposent régulièrement des activités et des rencontres. Alors certes, la situation sanitaire est venue stopper net l'enthousiasme ambiant, mais – osons le croire – l'issue est proche et nous aurons besoin plus que jamais de pouvoir à nouveau partager ces moments et tout simplement vivre ensemble. La commune devra rester attentive à cette reprise et la promouvoir autant que possible, car cette vie villageoise est indispensable à notre cohésion communale.

Mais ce n'est pas le seul défi qui se présentera à nous durant cette nouvelle législature. Si un travail intense a été fourni durant les 5 premières années — et je profite d'ailleurs de souligner l'énorme engagement tant du législatif que des membres de l'exécutif de 2016 à 2021 : qu'ils en soient vivement remerciés — il reste encore tant à faire. Il est coutume de dire que 10 ans sont nécessaires pour réaliser une fusion ; si c'était peut-être le cas avant, Gibloux fut la première union d'une telle ampleur dans notre canton. En ce sens, 10 ans seront un minimum ; cela nécessite d'autant plus d'engagement de tout un chacun pour relever les défis et continuer à offrir une grande qualité de vie aux habitantes et habitants, du sommet du Gibloux jusqu'à la Tuffière, en passant par nos 13 villages. En particulier, je relève quelques dossiers qui nous occuperons :

- Poursuivre la mise en œuvre de la politique scolaire et extrascolaire dans l'intérêt des familles et de notre relève future ;
- Consolider la vie villageoise en poursuivant le développement de nos infrastructures tout en faisant preuve autant d'ambition que d'humilité;
- Encadrer au mieux le développement de notre territoire et l'essor démographique pour maintenir une nécessaire qualité de vie ;
- Promouvoir le tissu économique local et le développement de nos zones d'activités à fort potentiel pour créer de l'emploi, base du fonctionnement d'une société prospère;
- Accompagner le vivre ensemble pour que la tolérance des uns résonnent dans le respect des autres ;
- Conserver autant que possible des services de proximité; cela passe par une meilleure communication et accessibilité de notre administration;
- Garder également à l'esprit qu'une gestion rigoureuse nous permettra de dégager des moyens pour continuer à développer des prestations tout en diminuant nos charges et, souhaitons-le, alléger autant que faire se peut le porte-monnaie de nos concitoyennes et concitoyens, respectivement de nos familles;
- Bref : il y a du travail à faire !

Ces réussites nous permettront de montrer également les bienfaits de la fusion ; si elle est souvent dans un premier temps synonyme de changements et donc de mécontentement, tant de prestations ont pu être développées et seront encore améliorées ; il s'agira également de mieux les valoriser à l'avenir.

Vous l'aurez compris, nous n'aurons pas de quoi nous ennuyer durant ces 5 prochaines années. Nos 5 anciennes communes de Corpataux-Magnedens, Rossens, Le Glèbe, Vuisternens-en-Ogoz et Farvagny ont décidé d'unir leurs forces pour répondre à ces défis

depuis le 1^{er} janvier 2016 : montrons-nous en dignes en poursuivant et consolidant cette nouvelle dynamique !

Pour y arriver, nous aurons notamment besoin de collaborer entre le législatif et l'exécutif. Si cela n'a pas toujours été exemplaire lors de la législature qui s'achève – c'est du moins certains retours que nous avons reçus -, nous veillerons désormais à ce qu'une écoute mutuelle et une compréhension alimente la confiance de nos actions pour servir au mieux l'intérêt premier de notre population. C'est ainsi que le Conseil communal continuera par exemple à proposer de nombreuses commissions pour échanger, travailler et suivre le développement des prestations communales. Nous allons parfois même élargir leurs domaines pour conserver au mieux le lien entre le législatif et l'exécutif et viser des solutions pragmatiques et efficaces. Les groupes recevront d'ailleurs toutes les informations utiles à ce propos ces prochains jours.

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais de collaborer, elle s'assemble et devient temple. » Cette citation d'Antoine de Saint-Exupéry – que j'ai également eu l'occasion de servir à mes collègues du Conseil communal – illustre le vœu que je fais de nos rapports durant ces cinq prochaines années. Chacun dans notre rôle, privilégions le dialogue franc et ouvert, la transparence et la volonté de bien faire pour favoriser la prospérité de notre belle commune de Gibloux. C'est également ainsi que nous aurons chacune et chacun le plus de plaisir à l'exercice de nos différentes fonctions et que nous – si vous me le permettez- tairons les corbeaux.

Tocqueville disait « Il y a plus de lumière et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un seul. » J'y souscris et abonde : c'est ensemble que nous avons cette opportunité de pouvoir accompagner l'évolution de notre collectivité giblousienne. Saisissons cette chance et travaillons en bonne intelligence pour continuer de faire de Gibloux une commune où il fait bon vivre et où la population peut s'y épanouir.

Je vous réitère mes meilleurs vœux dans l'exercice de votre fonction et nous souhaite à toutes et tous plein succès pour cette législature ! Que vive la commune de Gibloux ! Merci pour attention et bonne suite de séance à vous. »

13. Election des membres de la Commission financière

- a. Détermination du nombre de membres
- M. Sébastien Geinoz représentant le cercle de Le Glèbe

Le cercle soutient une commission financière composée de 5 membres, soit un représentant par cercle. Si l'assemblée devait accepter une commission financière composée de 7 membres, le cercle proposera un 2ème candidat.

Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz Le cercle défend une commission financière composée de 5 membres.

M. Léo Bulliard représentant une majorité du cercle de Farvagny

« La majorité du groupe de Farvagny propose que le nombre de membres de la commission financière soit relevé à sept membres. Pour comparaison, la commission financière de la Ville de Fribourg est composée de dix membres. Plus à notre échelle, la commission financière de Marly compte neuf membres, et celle de Châtel-Saint-Denis onze membres. La commune de Belfaux, avec un peu plus de 3200 habitant-e-s, fonctionne avec une commission financière de sept membres. Ces compositions témoignent de l'importance de cette commission et de la complexité des dossiers qui peuvent lui être soumis. Les finances communales tendent à se complexifier et une augmentation du nombre de membres ne peut être que bénéfique à l'expertise des dossiers. Vis-à-vis de celles et ceux qui nous ont élu-e-s, nous nous devons d'assurer une

gestion optimale du ménage communal. De plus, nous estimons que le nombre de sept membres évitent toutefois de trop minoriser les plus petits cercles et permet de maintenir un cadre propice au débat et à l'échange.

Nous vous invitons donc vivement à suivre cette proposition. »

M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens

Le cercle soutient la proposition du cercle de Farvagny, soit une commission composée de 7 membres.

M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Le cercle soutient une commission composée de 5 membres, si la commission devait compter 7 membres, le cercle proposera un seul candidat.

Le vote est établi selon l'ordre des propositions.

Décision:

Acceptez-vous une commission financière composée de 5 membres ?

Une commission financière composée de 5 membres est acceptée par 25 oui.

b. Election des membres de la commission

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

- M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens : M. Pascal Krayenbühl.
- M. Claude Chassot représentant le cercle de Le Glèbe : M. Sébastien Geinoz.
- M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens : M. Christian Bove.
- M. Bastien Monney représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz : Mme Anne Dafflon.
- M. Gilles Barras représentant le cercle de Farvagny : M. Jacques Reynaud.

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Vote:

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Anne Dafflon, MM Pascal Krayenbühl, Sébastien Geinoz, Christian Bove et Jacques Reynaud, sont élus tacitement membres de la commission financière.

14. Election des membres de la Commission des naturalisations

Il est rappelé que le point 14a est supprimé.

Conformément à l'art. 10 al.1 du règlement sur le droit de cité communal, la commission des naturalisations compte 7 membres.

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

- M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens : M. Frédéric Castella.
- M. Cédric Dubuis représentant le cercle de Le Glèbe : M. Stiobban Godel.

M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens : MM Joseph Arbellay et Jacques Frioud.

Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz : Mmes Caroline Spicher et Sophie Tritten.

M. Gilles Barras représentant le cercle de Farvagny : Mme Hélène Gremion-Piccand et M. Didier Gobet.

Le Conseil communal demande à être représenté au sein de la commission avec voix décisionnelle. Il propose la candidature de M. Fabien Schafer.

Discussion générale :

M. Stiobban Godel, Le Glèbe, à titre personnel

« Ayant eu l'occasion de siéger à la commission de naturalisation durant la précédente législature, je me permets de demander la parole brièvement.

Je soutiens l'élection d'un membre du Conseil communal à part entière au sein de ladite commission ceci pour 2 raisons.

Le préavis de la commission doit être présenté au Conseil communal pour statuer sur le dossier. Cette présentation incombe au conseiller communal qui participe aux auditions des candidats.

Dès lors, il me parait juste que l'élu qui doit défendre la position de la commission puisse prendre part au vote.

Nous n'avions pas nommé de membre de l'exécutif lors de la législature écoulée et très vite j'ai eu l'impression d'avoir fait une erreur lorsque la commission a commencé à travailler.

La conseillère communale qui participait aux séances n'avait pas de réel poids lors du vote mais devait aller au front pour défendre le préavis.

En second lieu, la commission ne doit pas avoir l'air d'un tribunal d'inquisition. Nous étions, durant la période 2016-2021, 7 membres élus, 1 conseillère communale ainsi qu'une secrétaire communale pour la prise du PV lorsque nous recevions les personnes demandant la naturalisation.

Si nous nous mettons à la place du candidat, je pense qu'il peut être agréable que la commission et son administration se compose du strict nécessaire lors de l'audition.

Enfin, j'ai l'impression qu'une volonté de ne pas forcément élire de membre de l'exécutif est une façon de « montrer les muscles » envers le Conseil communal.

Ne nous essayons pas à ces pseudos luttes de pouvoir et travaillons ensemble avec l'exécutif. Laissons-lui une place entière à la table de la commission. »

M. Léo Bulliard représentant une majorité du cercle de Farvagny

La majorité du cercle soutient la présence du conseiller communal avec voix consultative et maintient deux candidatures pour le cercle.

Mme Yasmine Macheret représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

« Le Groupe de Vuisternens-en-Ogoz pense que la commission de naturalisations doit être composée uniquement de conseillers généraux. En effet, la commission rend un préavis à l'attention du conseil communal. Comment le représentant du Conseil communal se positionnerait s'il n'est pas d'accord avec le reste de la commission ? De même, si le conseil communal se distancie du préavis de la commission auquel le représentant du Conseil communal aurait contribué, quelle point de vue ce dernier adoptera ? La participation d'un membre du conseil communal dans cette commission avec voix décisive soulève davantage d'interrogations qu'elle n'en résout. Elle ne change par ailleurs rien au

déroulement de la procédure de naturalisation et n'apporte aucune garantie d'équité supplémentaire pour les candidat-e-s. En l'état, juger de l'intégration d'une personne doit pour notre groupe, rester une prérogative du Conseil général seulement. »

M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens Le cercle soutient la présence du conseiller communal avec voix consultative.

M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens Le cercle soutient la présence du conseiller communal avec voix consultative.

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Afin que les cercles puissent se concerter, la séance est interrompue de 20h35 à 20h40.

Vote:

Bulletins distribués 49
Bulletins rentrés 49
Bulletins blancs 0
Bulletins nuls 0
Bulletins valables 49
Majorité absolue 25

M. Jacques Frioud est élu avec 47 voix

M. Joseph Arbellay est élu avec 44 voix

Mme Hélène Gremion-Piccand est élue avec 41 voix

M. Didier Gobet est élu avec 39 voix

M. Frédéric Castella est élu avec 28 voix

Mme Sophie Tritten est élue avec 25 voix

Ont obtenu des voix:

Mme Caroline Spicher, 24 voix

M. Stiobban Godel, 14 voix

M. Fabien Schafer, 7 voix

Sont éligibles pour le 2ème tour : Mme Caroline Spicher et M. Stiobban Godel.

Afin que les cercles puissent se concerter, la séance est interrompue de 21h05 à 21h15.

Mme Caroline Spicher

Afin d'assurer une équité au sein des cercles, Mme Caroline Spicher retire sa candidature.

Suite à la candidature retirée de Mme Caroline Spicher, sont éligibles pour le 2^{ème} tour : MM Stiobban Godel et Fabien Schafer.

M. Fabien Schafer

Le Conseil communal proposait un membre de l'exécutif avec voix décisionnelle par pragmatisme étant donné que le conseiller communal en charge réceptionne le dossier, procède aux instructions complémentaires avant de le transmettre à la commission des naturalisations. Il y avait aussi le souci de la répartition de chaque bassin électoral avec un siège et deux pour Farvagny qui aurait réglé le problème rencontré maintenant avec plusieurs cercles demandant plusieurs sièges.

Cela étant, M. Fabien Schafer retire sa candidature du fait que le cercle de Le Glèbe doit aussi être représenté. Cependant il participera aux séances avec voix consultative.

Suite à la candidature retirée de M. Fabien Schafer, M. Stiobban Godel est élu tacitement.

15. <u>Election de cinq membres de la Commission d'aménagement nommés par le</u> Conseil général

Mme Sophie Tritten annonce le nombre de candidat déterminé par le Conseil communal, soit 5 membres du Conseil général, 2 membres du Conseil communal.

Les membres nommés du Conseil communal sont MM Dominique Ayer et José Nieva.

Les cercles électoraux proposent les candidatures :

- M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens : M. Sébastien Bossy.
- M. Florian Berset représentant le cercle de Le Glèbe : M. Claude Chassot.
- M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens : M. Christophe Donadello.
- M. Armin Grünenfelder représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz : M. Bastien Monney.
- M .Gilles Barras représentant le cercle de Farvagny : M. Philippe Cuany.

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Vote:

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, MM Sébastien Bossy, Claude Chassot, Christophe Donadello, Bastien Monney et Philippe Cuany, sont élus tacitement membres de la commission d'aménagement.

16. Commission Sondage – information

En automne 2019, le Conseil général a décidé la création d'une commission Sondage afin de connaître les avis et ressentis de la population quant à la commune fusionnée. La pandémie a empêché toute rencontre avec des prestataires qui auraient pu procéder au sondage. Cette commission pourra être recréée moyennant une nouvelle proposition du Conseil général dans ce sens.

17. **Divers**

- Mme Sophie Tritten
- « Sur vos tables ce soir, vous avez trouvé les comptes et le rapport de gestion du home et de la commune en prévision de la prochaine séance qui aura lieu le 31 mai, à 19h30, dans cette même salle. Une séance de relevé est prévue le 1er juin.

Le tractanda et les documents de séance vous sont transmis par voie électronique. Si vous souhaitez cependant recevoir la documentation sous forme papier, veuillez s'il vous plaît l'indiquer dans le document qui vous a été remis ce soir. Vous êtes également prié de remplir les informations relatives à vos coordonnées bancaires, afin que l'administration puisse vous verser vos indemnités de séances.

Je vous rends encore attentifs et attentives à l'art. 2 al. 3 de notre règlement qui évoque la présidence des groupes. Cette présidence n'est pas directement assurée par les scrutateurs et scrutatrices, à chaque groupe de s'organiser. Durant la précédente législature, le Conseil général n'avait pas désigné ces présidences. Cette pratique peut toutefois être instaurée pour cette législature-ci. Le rôle du président ou la présidente du groupe est d'organiser les séances de groupe et de présenter les candidatures dans les commissions (art. 13 al. 5 du règlement du Conseil général). Toujours conformément au règlement, la désignation doit se faire pour la première séance de la législature, soit le 31 mai. Nous reprendrons cet objet lors de notre prochaine rencontre. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h25.

Approuvé, le ...31 hai 2021...

La Secrétaire

Nadia Galley

Sophie Tritten